

**Séance publique du 15 novembre 2004**

**Délibération n° 2004-2239**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Lyon parc auto**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires disposant que ces rapports sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi démocratie et proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports.

L'activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement par la société Lyon parc auto représente 19 contrats de parcs en délégation de service public dont les durées sont comprises entre 25 et 60 ans. Ainsi sont exploités les parcs suivants :

- *sous la forme d'affermages* : hôtel de ville, Part-Dieu centre commercial, Perrache, Rozier, Saint Antoine, Saint Jean et Vilette ,

- *sous la forme de concessions* : Antonin Poncet, Bourse, Célestins, Croix Rousse, Gare Part Dieu, Halles, République, Saint Just, Terreaux, Vendôme.

- *en application de baux emphytéotiques* : Berthelot, Cordeliers.

Les rapports du délégataire présentés au Conseil contiennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de chaque délégation de service public, ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2003.

Ils ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux en date du 4 novembre 2004 et il appartient donc au conseil de Communauté de les examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente en données consolidées des 19 parcs, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2003.

Libellé		2001	2002	2003	Variation 2002 - 2003
Indicateurs d'activités	capacité totale	13 870			
	fréquentation horaire (passages)	6 510 419	6 269 060	6 169 937	↘
	fréquentation (abonnés)	9 413	8 135	7 732	↘
Indicateurs financiers (k€)	chiffre d'affaires horaire	19 869	20 271	20 695	↗
	chiffre d'affaires abonnés	6 914	6 913	6 919	stable
	charges d'exploitation	26 060	32 559	27 741	↘
	résultat	4 160	1 302	3 039	↗

La consolidation des contrats délégués à Lyon parc auto présente un résultat positif en hausse sur l'année 2002, le montant des charges d'exploitation étant en recul.

Au global la fréquentation dans ces parcs en ouvrage est en léger recul (- 1,58 %), due notamment à la fréquentation des parcs de gares (grèves SNCF) et à l'indisponibilité temporaire des ouvrages résultant de travaux de rénovation (peintures de sol).

Cette baisse de fréquentation n'a pas affecté le niveau du chiffre d'affaires du fait d'une compensation par la progression du ticket moyen des passages horaires ;

Vu ledit dossier ;

Vu les contrats de délégation de service public passés avec la société Lyon parc auto ;

Vu les articles L 1411-3 et L 1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2002-0871 en date du 4 novembre 2002 créant la commission consultative des services publics locaux ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 4 novembre 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**Prend** acte des rapports 2003 produits par la société Lyon parc auto au titre des diverses délégations pour l'activité d'exploitation de parcs de stationnement public en ouvrages.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,